

philanthropiques, des syndicats, des entreprises commerciales et des sociétés.

#### **21.7.4 Service administratif canadien outre-mer (SACO)**

Le SACO a été créé en 1967. Il envoie outre-mer des bénévoles canadiens récemment retraités et dont le domaine de spécialisation est le commerce et la technologie afin qu'ils partagent leurs connaissances avec d'autres entrepreneurs et représentants d'organisations œuvrant au développement international. En 1969, le programme a été élargi de façon à permettre au SACO d'envoyer des bénévoles dans diverses régions du Canada pour aider les autochtones canadiens.

L'ACDI procure au SACO la plus grande partie de son financement. Des contributions ont également été versées par plus de 300 sociétés canadiennes, des clients d'outre-mer, le ministère des Affaires indiennes et du Nord et d'autres administrations provinciales ou territoriales.

## **21.8 Défense**

### **21.8.1 Ministère de la Défense nationale**

Le ministère de la Défense nationale a été créé en 1922 par la Loi sur la défense nationale. Le ministre contrôle et administre les Forces armées canadiennes et tout ce qui a trait aux établissements de la Défense nationale. Il est chargé de soumettre au Cabinet toutes les questions importantes en matière de politique de défense qui nécessitent les directives de ce dernier. Il continue d'assumer certaines attributions, charges et fonctions relativement aux opérations civiles d'urgence.

Le chef de l'État-major de la Défense est le principal conseiller militaire du ministre, et il est chargé du contrôle et de l'administration des Forces canadiennes. Il doit veiller à l'exécution efficace des opérations militaires et s'assurer que les Forces armées sont en mesure d'assumer les tâches confiées au Ministère.

### **21.8.2 L'OTAN et l'Amérique du Nord**

Le Canada a été l'un des 12 membres fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en 1949. Les divers gouvernements canadiens qui se sont succédé depuis ont réaffirmé leur conviction que la sécurité du Canada demeure liée à celle de l'Europe et des États-Unis. Le Canada soutient le principe de la défense collective et demeure persuadé de l'importance du rôle de l'OTAN dans la réduction, et la suppression éventuelle, des causes sous-jacentes d'un conflit possible entre l'Est et l'Ouest au moyen de

la négociation, de la conciliation et d'un règlement pacifique. Outre son rôle à titre d'alliance pour la défense par le moyen de la dissuasion, l'OTAN constitue pour ses membres un centre important de consultation politique.

L'adhésion du Canada à l'OTAN demeure un facteur du développement de ses relations politiques, économiques et scientifico-technologiques avec l'Europe, au moyen desquelles le Canada cherche à équilibrer ses relations avec les États-Unis. L'alliance oblige à la fois le Canada et les États-Unis à porter un intérêt profond aux affaires européennes, et constitue un exemple de l'interdépendance de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

La sécurité au sein de l'OTAN comprend également l'Amérique du Nord. En vertu d'une série d'ententes bilatérales entre le Canada et les États-Unis, le Canada contribue à la protection de la zone nord-américaine de l'OTAN sous les auspices du Groupe stratégique régional Canada - États-Unis, l'un des quatre premiers groupes stratégiques établis par le Comité de défense en 1949.

**Défense de l'Amérique du Nord.** Les assises de la défense mutuelle de l'Amérique du Nord remontent à la Déclaration d'Ogdensburg de 1940 et à la formation, la même année, de la Commission permanente de défense qui a établi le cadre de la collaboration canado-américaine en matière de défense. En vertu d'une série d'ententes bilatérales signées au cours des 46 dernières années, le Canada participe avec les États-Unis à la protection de l'Amérique du Nord sur terre, sur mer, dans l'air et dans l'espace. La plus connue de ces ententes est l'Accord de défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) en vigueur depuis 1959. Aux termes de cet accord, le commandant en chef de NORAD relève des chefs d'État-major interarmées des États-Unis et du chef d'État-major de la Défense du Canada. Dans le cadre de l'Accord, le Canada participe au réseau d'alerte et au réseau de surveillance de l'air et de l'espace, à la défense aérienne active, au commandement et au contrôle ainsi qu'à des mesures destinées à protéger la force de dissuasion des États-Unis.

### **21.8.3 Forces canadiennes**

Les Forces canadiennes sont organisées de façon à refléter les fonctions essentielles qui leur sont confiées par le gouvernement. Toutes les Forces affectées à une mission principale sont placées sous la direction d'un seul commandant. Plus précisément, les Forces canadiennes sont formées des quartiers généraux de la Défense nationale et de cinq commandements principaux comptables au chef de l'État-major de la Défense.